

Annonce de la vente de sept lots dans le district de Tarbes, lors de la séance du 9 floréal an II (28 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Annonce de la vente de sept lots dans le district de Tarbes, lors de la séance du 9 floréal an II (28 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 444;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28523_t1_0444_0000_7

Fichier pdf généré le 30/03/2022

14

L'agent national du district de Reims fait passer un état de vente dont le résultat présente, sur 585 078 liv. 10 s. d'estimation, 1 104 200 livres 10 s. de bénéfice (1).

15

L'agent national du district d'Angers mande que vingt-huit lots estimés 54 725 liv. ont été adjugés pour 133 840 liv. (2).

16

L'agent national du district de Tarbes annonce que 7 lots, estimés 7 325 liv., ont été vendus 27 200 livres; et 5 journaux estimés 2 750 liv., portés à 9 071 liv. (3).

17

L'agent national du district de Chauny (4) annonce que 5 objets immeubles, estimés 11 533 liv. 19 s. 6 d., ont été portés, à la chaleur des enchères, à 40 260 liv. (5).

18

L'agent national du district de Besançon écrit qu'une masse divisée en 87 parties, estimées 37 120 liv., a été vendue 124 595 liv., et que 53 parties estimées 12 483 liv. ont été vendues 72 425 liv. (6).

19

Le citoyen Durieux, du district de Villefranche-sur-Saône, annonce qu'un bien estimé 1 120 liv., a été vendu 72 425 liv.

Toutes ces lettres seront insérées au bulletin (7).

(1) P.V., XXXVI, 186. B⁴ⁿ, 10 flor.; J. Sablier, n° 1286; M.U., XXXIX, 154; J. Perlet, n° 586; Débats, n° 590, p. 164.

(2) P.V., XXXVI, 186. B⁴ⁿ, 10 flor.; J. Sablier, n° 1286; M.U., XXXIX, 154; Débats, n° 590, p. 165; J. Perlet, n° 586.

(3) P.V., XXXVI, 186. B⁴ⁿ, 10 flor.; Débats, n° 590, p. 165; J. Perlet, n° 586.

(4) Et non Chancey.

(5) P.V., XXXVI, 186. B⁴ⁿ, 10 flor.; Débats, n° 590, p. 164; J. Perlet, n° 586.

(6) P.V., XXXVI, 186. B⁴ⁿ, 10 flor.; J. Sablier, n° 1286; J. Perlet, n° 586; Ann. patr., n° 483; Débats, n° 590, p. 165.

(7) P.V., XXXVI, 186. B⁴ⁿ, 11 flor. (suppl^t); Débats, n° 590, p. 164; J. Perlet, n° 588.

20

Les administrateurs du district de Sommières font part à la Convention nationale du trait suivant.

Françoise Vialla, résidant à la commune de Congenies, trouve chez sa défunte sœur dont elle est héritière, de l'argenterie et divers effets appartenans à un prêtre réfractaire; elle vole au district et, ne connoissant de bien plus précieux que son honnête pauvreté, elle en fait sa déclaration.

Mention honorable, insertion au bulletin.

Les mêmes administrateurs annoncent que les biens sont souvent vendus au-delà du triple de leur estimation.

Insertion au bulletin (1).

[Sommières, 23 vent. II] (2).

« Représentants,

Et chez nous aussi les vertus républicaines ont enflammé tous les cœurs. L'humble asile de la pauvreté ne sonnait plus d'autre trésor que celui de la République. C'est là que Françoise Vialla, sœur de la fille de service d'un prêtre réfractaire, vient de renvoyer par sa déclaration dont la copie est ci-jointe, l'argenterie et la dépouille de ce prêtre; sous le régime exécration des tyrans, le peuple, le pauvre était volé. Sous celui de la liberté, de l'égalité, le pauvre s'honore du mépris des richesses. Vous lui avez appris, dignes représentants, à n'apprécier que la vertu.

Les biens des émigrés se vendent dans notre district au triple de leur estimation. Nos concitoyens s'en disputent les débris aux cris redoublés de vive la République! vive la Montagne! Périissent à jamais les traîtres et les tyrans! ».

VALZ, CHAPEL, DAIZAC, GAUDEY.

[Extrait des délibérations, 23 vent. II].

« Le vingt troisième ventôse, an 2 de la République une et indivisible, s'est présentée au secrétariat du district de Sommières la citoyenne Françoise Vialla, veuve de Joseph Estevenon, résidant dans la commune de Congenies qui a déclaré qu'ayant été appelée il y a quelques jours auprès de Elisabeth Estevenon, sa belle-sœur, cy-devant fille de service du cy-devant curé de Garrigues, appelé La Fuite dans le district de Montpellier, laquelle Elisabeth Estevenon se trouvant malade dans la maison du citoyen Comte où elle était locataire et où elle vient de décéder ce jourd'hui dans cette commune de Sommières; elle vient de découvrir ce jourd'hui dans une malle qui se trouve dans l'appartement occupé par la défunte, plusieurs effets qui paraissent avoir appartenu au dit cy-devant curé, tels que six services d'argent, plusieurs habits d'étoffe noire, chemises et autres effets qui se trouvent aussi dans une armoire dudit appartement qui ont servi à l'usage d'un prêtre et

(1) P.V., XXXVI, 186. B⁴ⁿ, 10 flor.; Ann. patr., n° 483; M.U., XXXIX, 185; Débats, n° 586; C. Eg., n° 619, p. 227; Mon., XX, 342.

(2) C 301, pl. 1080.